

Évolutions 14.71

ISAPAYE 2023V7

SOMMAIRE

1. MTOM : RECUPERATION DES COMPTES RENDUS METIERS	3
1.1 Adaptation à la suite de l'évolution du portail Jedecclare.com.	3
1.2 Correction du format de récupération des Comptes Rendus Métiers	3
2. DSN : MISE A JOUR DES REFERENTIELS CODE IDENTIFIANT CONVENTION COLLECTIVE	3
2.1 Que doit faire l'utilisateur ?	3
2.1.1 <i>Modifier l'IDCC du dossier</i>	4
2.1.2 <i>Affecter la nouvelle IDCC aux salariés</i>	5
2.1.3 <i>Recalculer la DSN et modifier les blocs changements</i>	6
2.2 Rejet S21.G00.41.011 : Ancien code de la convention collective applicable	6

1. MTOM : RECUPERATION DES COMPTES RENDUS METIERS

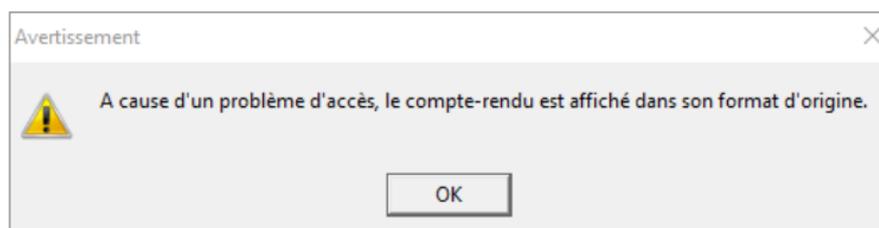
1.1 Adaptation à la suite de l'évolution du portail Jedecclare.com.

La remontée des comptes rendus DGFIP a été momentanément indisponible sur le logiciel depuis une évolution sur la plateforme JEDECLARE.

Une adaptation a été réalisée. Les CRM DGFIP seront disponibles dans le logiciel lors des prochains dépôts.

1.2 Correction du format de récupération des Comptes Rendus Métiers

Lors de l'ouverture des CRM dans le logiciel, un message d'avertissement apparaissait :



L'affichage des CRM était moins lisible.

Une correction permet de retrouver l'affichage habituel.

2. DSN : MISE A JOUR DES REFERENTIELS CODE IDENTIFIANT CONVENTION COLLECTIVE

Vous êtes concernés par la suppression d'un code IDCC, si vous avez ce message de rejet :

S21.G00.40.017/CRE-11 ou **S21.G00.11.022**

La valeur renseignée n'est pas présente dans la table de nomenclature IDCC des Conventions collectives nationales de la DGT. Ceci n'est pas admis.

46 codes liés aux conventions collectives régionales du bâtiment (codes qui ne devaient plus être utilisés) ont été supprimés. Voir la liste complète sur le lien <https://www.net-entreprises.fr/nomenclatures-dsn-p23v01/>.

Vous devez procéder au changement de la convention collective, recalculer la DSN et la redéposer.

2.1 Que doit faire l'utilisateur ?



2.1.1 Modifier l'IDCC du dossier

Aller en **Salaires/Dossier**, dans l'onglet **Informations générales** :

The screenshot shows the 'Dossier' window with the 'Informations générales' tab selected. The 'Convention(s) collectives(s)' section is highlighted with a red box. It contains a table with the following data:

Code	Libellé	DSN
1596.UTI	nationale concernant les ouvriers employés par	<input type="checkbox"/>

ÉTAPE 1 : cliquer sur l'icône , dans la zone "Convention(s) collective(s)"

ÉTAPE 2 : rechercher l'IDCC **1596** et ou **1597**

ÉTAPE 3 : appuyer sur la touche **CTRL** du clavier et faire un clic gauche de la souris sur la Convention Collective correspondante au dossier, la ligne devient jaune

Liste des conventions collectives (Ctrl+clic gauche)

Code	Créateur	Libellé
1596		
1596	CLT	Bâtiment Ouvriers (entreprises occupant jusqu'à
1597	CLT	Bâtiment Ouvriers (entreprises occupant plus de
1604	CLT	des industries métallurgiques des arrondissement
1605	CLT	Désinfection, désinsectisation et dératisation (en
1606	CLT	Bricolage (vente au détail en libre-service)
1607	CLT	Jeux, jouets, articles de fête et ornements de no
1618	CLT	Camping (industries du)
1619	CLT	Dentaires (cabinets)
1621	CLT	Pharmacie (répartition pharmaceutique)
1624	CLT	Confiserie, chocolaterie, biscuiterie, alimentation
1631	CLT	Hôtellerie de plein air
1672	CLT	Assurances (sociétés)
1686	CLT	Électronique, audio-visuel et équipement ménage
1702	CLT	Travaux publics - ouvriers
1710	CLT	Tourisme : agences de voyages et de tourisme
1722	CLT	des ouvriers du bâtiment de la région de Haute-N

Buttons: Ok, Annuler,  Saisie

ÉTAPE 4 : cliquer sur "OK" et enregistrer

Si la convention collective 1596 et ou 1597 ne sont pas présentes dans la liste des conventions collectives

ÉTAPE 1 : cliquer sur l'icône , dans la zone "Convention(s) collective(s)"

ÉTAPE 2 : cliquer sur "Saisie" en bas à droite puis sur  en haut à droite

ÉTAPE 3 : rechercher les codes **1596** et ou **1597**

ÉTAPE 4 : les sélectionner en jaune avec les touches "CTRL+Clic gauche"

Liste des conventions collectives (Ctrl + clic gauche)

Code IDCC	Libellé
1596	nationale concernant les ouvriers employés par les entreprises du bâtiment visées par le décret du 1er mars 1962 -c'est-à-dire occupant jusqu'à 10 salariés-
1597	nationale concernant les ouvriers employés par les entreprises du bâtiment non visées par le décret 1er mars 1962 -c'est-à-dire occupant plus de 10 salariés-
1604	locale des industries métallurgiques des arrondissements de Rouen et de Dieppe
1605	nationale des entreprises de désinfection, désinsectisation, dératisation
1606	nationale du bricolage
1607	nationale des industries des jeux, jouets, articles de fêtes et ornements de Noël, articles de puériculture et voitures d'enfants modélisme et industries connexes
1611	nationale des entreprises de logistique de communication écrite directe
1612	nationale du personnel navigant des essais et réceptions
1618	nationale du camping (fusion entre la 1557 et la 1618)
1619	nationale des cabinets dentaires
1621	nationale de la répartition pharmaceutique
1624	nationale des commerces de gros de la confiserie, chocolaterie, biscuiterie et alimentation fine et des négociants distributeurs de levure
1626	départementale des industries métallurgiques, mécaniques, électriques, électro-céramiques et connexes des Hautes-Pyrénées
1627	départementale du travail des industries de la métallurgie et des constructions mécaniques de Clermont-Ferrand et du Puy-de-Dôme
1628	départementale de la métallurgie des Deux-Sèvres

Filtrer par mots clés Appliquer

Mots clés sur le libellé

Insérer... Annuler

ÉTAPE 5 : Cliquer sur "Insérer"

Une fois insérées les conventions collectives apparaissent dans la partie gauche

2.1.2 Affecter la nouvelle IDCC aux salariés

ÉTAPE 1 : aller en **Salaires/Salariés/Modification/Situations groupées**

ÉTAPE 3 : sélectionner les salariés

ÉTAPE 4 : remplir la partie de droite comme suit :

Filter sur les bulletins

BS à venir

BS calculés

Enregistrement

sur le dernier bulletin

sur les bulletins à partir du

Informations à saisir

Lieu de Travail

Section

Catégorie

Code Risque Accident du Travail

Affectation aux organismes

Caisse Retraite ARRCO

Convention Collective et Hiérarchie

Contrat et Modèle de BS

Emploi

Feuille de pointage

Informations DSN

ÉTAPE 5 : sur l'onglet **Grille de saisie**, modifier pour chaque salarié les informations

ÉTAPE 6 : valider avec la disquette



Une recopie de l'information est possible sur l'ensemble des salariés par le clic droit "**Recopie sur tous les salariés**"

2.1.3 Recalculer la DSN et modifier les blocs changements

Aller en **Déclarations/DSN/Mensuelle**

ÉTAPE 1 : sélectionner le mois et l'année d'exigibilité

ÉTAPE 2 : cliquer sur "**Accéder aux déclarations**"

ÉTAPE 3 : sélectionner le dossier

ÉTAPE 4 : cliquer sur **Calculer/Recalculer**

ÉTAPE 5 : un message d'avertissement sur le changement apparaît :

⚠ Salarié DUVRIER_ABAT, contrat débutant le 01/10/1999 : Si le changement déclaré correspond à une correction du contrat (et non à une évolution du contrat), la date de profondeur et l'ancienne valeur déclarée sont à modifier. Pour plus d'informations consulter la fiche 14.35 dans le menu Aides.

ÉTAPE 6 : cliquer sur "OK"

ÉTAPE 7 : aller en **Voir/Modifier** et cliquer sur le + devant **Salariés**

ÉTAPE 8 : sur chaque salarié concerné :

- ✓ Si le bloc changement ne concerne que l'IDCC : clic droit sur la **date de modification** et **supprimer ce changement**.
- ✓ Si le bloc changement concerne plusieurs informations : supprimer uniquement le **code convention collective applicable**.

ÉTAPE 9 : valider et déposer la DSN



Le recalcul de la DSN mensuelle supprime les modifications apportées.

2.2 Rejet S21.G00.41.011 : Ancien code de la convention collective applicable

Pour corriger ce rejet, il est nécessaire de supprimer les changements liés à la convention collective, consulter les manipulations décrites en **1.1.3 Recalculer la DSN et modifier les blocs changements**

Cette documentation correspond à la version 14.71. Entre deux versions, des mises à jour du logiciel peuvent être opérées sans modification de la documentation. Elles sont présentées dans la documentation des nouveautés de la version sur votre espace client.